

ONG
Alliance Autiste
- France –

RAPPORT ALTERNATIF

à propos des personnes autistes

pour le
Comité contre la torture
- Organisation des Nations Unies -

concernant la
**Convention contre la torture et autres peines ou traitements
cruels, inhumains ou dégradants**

dans le cadre de
l'examen de la France

25 mars 2016

*Ce rapport non-confidentiel est disponible dans sa version originale en **français**,
et dans une version traduite en **anglais**.*

Introduction : présentation de l'ONG Alliance Autiste

Ce rapport alternatif a été rédigé par l'ONG « Alliance Autiste », une association nationale française de personnes autistes ayant pour but l'entraide et la défense globale des autistes, de tous âges et de tous "niveaux". Notre collectif souhaite favoriser l'entente et la coopération avec toutes les organisations œuvrant pour les autistes, notamment les associations de parents, les ONG et les organismes gouvernementaux et internationaux concernés. Nous collaborons étroitement avec l'ONG Autistic Minority International, basée à Genève, organe central du mouvement de "self-advocacy" autistique dans le monde, très actif auprès de l'ONU. Nous pensons que la minorité des autistes (environ 1% de la population mondiale) ne vit pas dans des conditions équitables et décentes, et que cette injustice considérable pourrait être réduite grâce à une meilleure compréhension de notre particularité, l'autisme, qui n'est pas une maladie. Les autistes aptes à communiquer sont bien placés pour comprendre et aider à comprendre l'autisme, et de plus nous pensons que toute catégorie de personnes devrait avoir la possibilité de se défendre par elle-même et de participer aux décisions qui la concernent.

Disposition de la convention violée par la France - Article 2.1.

Tout Etat partie prend des mesures législatives, administratives, judiciaires et autres mesures efficaces pour empêcher que des actes de torture soient commis dans tout territoire sous sa juridiction.

Des pratiques inhumaines et dégradantes sont mises en place dans certains hôpitaux de jour psychiatriques (où sont concentrés de nombreux enfants autistes) et/ou en institutions. Il s'agit de la contention forcée sur de longues périodes (supérieure à 06h) et surmédication forcée, du packing et de la « flaque thérapeutique ».

I- Description

1. Contention et surmédication

1.1. *Le contexte actuel*

Ces pratiques sont courantes dans les hôpitaux psychiatriques, dans la mesure où elles sont considérées comme du « soin », donc permettant de soigner le patient. Les personnes victimes en sont les enfants, adolescents et adultes autistes, atteints de trouble mental ou ayant une déficience intellectuelle.

Ces pratiques sont considérées comme une fin en soi, comme le quotidien de la personne (vivant donc en hôpital psychiatrique, attachée sur de longues périodes, et soumises à un lourd traitement dont le médicament principal est un ou plusieurs neuroleptiques.

1.2. *Exemple*

Timothée, adolescent autiste, a toujours été scolarisé en milieu ordinaire, sa mère et son beau-père se sont battus pour cela. Ils se sont profondément investis pour lui apprendre à parler, lire, écrire, compter, être relativement autonome. Il fait du piano, du vélo, adore faire le ménage, la cuisine, les courses.

Sa mère en avait la garde et, depuis octobre 2012, l'autorité parentale concernant la scolarisation.

• Exclusion de son école

Début septembre 2014, Timothée a été confronté à un refus catégorique¹ de la direction du collège (où il était scolarisé l'année précédente, avec une auxiliaire de vie scolaire) de le laisser entrer dans l'établissement, alors même que sa mère avait contesté la décision de la MDPH² d'orientation dans une institution et que, selon la loi, l'établissement devait l'accueillir.

• Institutionnalisation forcée

¹ Rentrée scolaire filmée par la mère de Timothée, sans se cacher « [Lyon : un collégien autiste empêché physiquement de faire sa rentrée](#) »

² Maison départementale des personnes handicapées

La machine judiciaire s'est alors enclenchée de façon à mettre en œuvre la décision d'orientation de la MDPH, contre le choix de sa mère et son beau-père chez qui il vivait, et sans que l'avis de Timothée n'ait été recueilli.

C'est ainsi qu'en juin 2015, Timothée a été arraché à son cocon familial pour aller directement en institution.

• **Hôpitalisation forcée en unité psychiatrique**

Alors qu'il était confié à son père, Timothée a fait sa « rentrée scolaire » à l'institution (31 Aout 2015). Après trois jours, le Directeur de l'institution a demandé au père de présenter son fils à la consultation de l'hôpital psychiatrique du Vinatier à Lyon. Sa mère a tenté de le visiter mais on lui a fermé la porte alléguant que ce n'était pas dans l'intérêt de Timothée.

Là-bas, contre son gré et celui de sa mère :

- il a été attaché sur au moins 2 jours et n'a pas eu d'autre choix que de s'uriner dessus,
- il a été contraint d'absorber des doses importantes de neuroleptiques (Tercian et Risperdal), un traitement dévastateur sur son psychisme, sur ses facultés intellectuelles/cognitives, et comportant de très nombreux effets secondaires. Il n'avait jamais pris de psychotropes auparavant.

Sa mère l'a récupérée au bout de 9 jours dans un état catatonique.

L'ONU a publié quelques jours plus tard un communiqué³ condamnant cette hospitalisation.

Au vu de cet élément nouveau, sa mère a demandé une révision du jugement. Mais la juge a confirmé (25/09/15) la précédente décision.

Elle a alors pris la décision de quitter la France (28 septembre 2015) avec Timothée pour l'Irlande afin de le protéger d'une probable ré hospitalisation.

Elle a été rejointe 3 jours plus tard par le reste de sa famille (mari, également beau-père de Timothée et leur fille).

Ils ont tous les 4 le statut de résident irlandais.

Le 17 décembre 2015, elle a été arrêtée par la police irlandaise suite à un mandat d'arrêt européen.

La procédure judiciaire visant à statuer sur son extradition est en cours en Irlande.

2. Le packing

Le packing consiste à envelopper étroitement, des pieds à la tête, un enfant pratiquement nu dans des draps mouillés placés auparavant pendant 1h au réfrigérateur. Les thérapeutes (4 ou 5 pour un enfant) le maintiennent ainsi pendant environ 30 minutes et commentent la situation. Ce traitement est répété plusieurs fois par semaine, à heure fixe. Cette pratique s'appuie sur des conceptions psychanalytiques et n'a pas été validée sur le plan scientifique.

Presque toutes les associations de parents se sont insurgées contre cette thérapie, qui reste avec la psychothérapie psychanalytique la seule solution proposée dans certains hôpitaux de jour psychiatriques.

La raison est que beaucoup de professionnels d'obédience psychanalytique défendent le packing et sont très virulents⁴ vis-à-vis de la Haute Autorité de Santé, qui s'est opposée à cette pratique.

• Exemple

³ « [Des experts de l'ONU demandent à la France la cessation de l'institutionnalisation d'un enfant autiste dans un hôpital psychiatrique](#) », UN, 17 septembre 2015

⁴ [Prise de position](#) à la suite des recommandations de la HAS sur les prises en charges des TED/TSA, Pr Delion. (...) *La HAS s'oppose formellement à toute pratique d'enveloppement humide (packing), même à titre exceptionnel, à l'exception de la recherche entreprise (PHRC Lille). La sortie des recommandations de l'HAS est une catastrophe pour les enfants autistes qui bénéficient du packing et leurs parents. Cette décision prise par une autorité scientifique est contraire à la réalité scientifique, clinique et thérapeutique(...)*

Alexandre a 8 ans, ayant des troubles autistiques, pris en charge auparavant en centre sanitaire (prise en charge psychanalytique). Les parents, insatisfaits, le mettent par la suite dans un centre médico-social, qui l'oriente vers un hôpital de jour psychiatrique. Là, le pédopsychiatre leur propose d'emblée de tester le packing, ce que les parents refusent. Cet hôpital suit de près la scolarisation de son enfant. Trois années après, alors qu'Alexandre a développé des troubles du comportement dans la classe gérée par l'hôpital, le pédopsychiatre propose à nouveau le packing, ce que les parents refusent à nouveau. Suite à ce refus, il reproche au père sa décision sur le packing, en prenant le point de vue de ce dernier sur le packing comme l'exemple symptomatique d'un père refusant les décisions médicales pouvant être bénéfiques à son enfant.

3. La pataugeoire, ou flaque thérapeutique

C'est une pièce sombre avec un espace où le sol a un dénivelé prévu pour que se forme une flaque d'eau. Le but est que l'enfant, nu ou en slip, puisse travailler son enveloppe corporelle. Car, « l'enfant autiste n'a pas bien compris qu'il avait une enveloppe, que celle-ci peut le « contenir » et qu'il a très peur de se répandre par tous ses orifices.⁵ » Les thérapeutes s'installent et se contentent d'observer, interprétant leurs gestes et expression en se basant sur les théories psychanalytiques.

Les parents ne savent pas en quoi consiste cette thérapie, et il est très gênant d'imaginer par exemple qu'une petite fille nue puisse être enfermée dans une pièce (la pièce est fermée) avec 3 adultes qui passent leur temps à la regarder s'auto-stimuler⁶, uriner ou déféquer.

Sur le terrain, il existe des formations pour les professionnels désireux de se former au packing ou à la flaque thérapeutique⁷. La participation financière est partiellement prise en charge par l'organisme de santé public qui emploie le professionnel.

II- Recommandations

Nous recommandons :

- que l'État cesse de financer les organismes qui dispensent des formations sur le packing et la flaque thérapeutique (à destination des enfants autistes), et réutilise plus judicieusement ces crédits pour promouvoir les pratiques recommandées par la Haute Autorité de Santé (HAS) qui ont fait leurs preuves scientifiques ;
- l'interdiction de la pratique du packing dans les établissements publics (qui de toute façon n'existe pas dans les établissements privés), comme l'a demandé récemment le Comité des droits de l'enfant dans ses observations finales sur la France rendues le 04 février 2016.
- que de véritables contrôles des hôpitaux psychiatriques soient mis en place par les Agences régionales de santé de manière effective, sans que le personnel n'en soit informé à l'avance et avec des mesures coercitives en cas de traitements décrits précédemment

⁵ « [La pataugeoire, contenir et transformer les processus autistiques](#) », A.M Latour, S. Pinchon.

⁶ Répétition d'un même geste de manière répétitive, sans but apparent, et pouvant se révéler envahissant

⁷ Descriptif d'une [formation](#) sur la flaque thérapeutique, organisée par l'Institut de formation Antoine Bertin 2010.